

BULLETIN MUNICIPAL



SEPTEMBRE 2020

Retrouvez votre bulletin municipal sur www.loupiacdelareole.fr

Bonjour à tous,

Lors des élections municipales du 15 mars 2020, vous nous avez accordé votre confiance et je tiens à vous exprimer toute notre gratitude. Contexte sanitaire oblige, la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale n'a pu se faire que le 25 mai dernier lors du conseil municipal d'installation qui m'a fait l'honneur de m'élire Maire. Le renouveau qu'apportent les uns, allié à l'expérience des autres, nous permettront de progresser vers l'avenir avec confiance.

Durant trois mois, les mesures de confinement ont perturbé notre vie quotidienne. Pendant cette période l'ancienne équipe municipale s'est adaptée sans hésitation pour répondre à vos questions et accompagner chaque citoyen. Mes pensées accompagnent celles et ceux pour qui cette période a été particulièrement difficile à traverser.

Dernièrement j'ai rencontré le maire d'un village voisin, il me dit :

- « Comment ça va à Loupiac » ?
- « Ça va », je réponds, « cela pourrait aller mieux, on perd nos âmes, les figures de notre village disparaissent ; elles tournent les pages sans prévenir. Je tiens à leur rendre hommage, ce sont les piliers de notre village qui s'effacent, je pense à eux et à leurs proches...

Ces derniers mois nous avons ensemble subi tant de nouvelles épreuves...

La première édition du confinement, une situation impensable ou improbable, ne nous a pas épargnée. Pourtant l'histoire de notre civilisation est ponctuée de mises en quarantaine (lèpre, peste, cholera, grippe espagnole). Le but, dans tous les cas de quarantaine est le même : protéger la société en séparant sa partie saine de la partie contaminée ou susceptible de l'être. Ce modèle de santé publique vise à contenir les formes de contamination. On parle de progrès, de technologie, de science, en attendant qu'un vaccin fasse ses preuves, les scientifiques, nos dirigeants utilisent les méthodes les plus probantes. Nous avons ensemble découvert et vécu le confinement, la quatorzaine ou la quarantaine, dans tous les cas la « Covid 19 » circule toujours, restons attentifs et prudents dans notre comportement.

Nos déplacements et nos rassemblements seront encore limités ces prochains mois, et malheureusement nos animations aussi.

Profitons-en pour continuer à (re)découvrir nos commerces. Continuons à faire nos achats localement, à profiter de nos restaurants, à visiter nos producteurs locaux, à faire appel à nos artisans... Ainsi nous ferons vivre notre territoire.

De toute épreuve, il faut en tirer le positif, espérons qu'il ressortira de tout cela un monde plus juste, plus solidaire et que nous nous recentrerons sur de vraies valeurs.

Emmanuel GIL

Notre SIVOS a trente ans !



Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) est inscrit depuis maintenant 30 ans dans notre paysage coutumier, depuis la rentrée scolaire de 1990.

L'idée de faire appel à la solidarité des communes pour assurer une compétence du quotidien, un service public à destination de l'ensemble de la population n'est pas nouvelle.

Dans sa forme syndicale, elle commence avec la nécessité dans les années 1920/1930 d'amener l'électricité dans les campagnes à travers les syndicats d'électrification, puis l'eau potable dans les années 1960 par le biais des SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction de l'Eau Potable), devenus SIAEPA avec la compétence assainissement au tournant des années 2000.

Au cours des années 1970/1980, le territoire national et le Sud-Ouest en particulier connaît un fort exode rural lié à la fin de l'agriculture paysanne, polyculture/élevage, exigeante en main d'œuvre et l'avènement d'une agriculture intensive exigeante en investissements et surfaces augmentées (remembrements), même si nos communes, de petite taille, n'ont pas permis les aberrations connues ailleurs.

Ce mouvement de population des campagnes vers les villes a marqué le minimum de notre courbe de population (282 habitants en 1982). Parallèlement, la création des collèges au cœur des années 1960, voit disparaître de nos écoles les classes de fin d'études et le sacro-saint

Certificat d'Etudes Primaires, distinction aussi recherchée, sinon plus, que l'actuel baccalauréat.

Comme dans les autres communes agricoles, l'école de Loupiac, désertée faute d'enfants, s'est retrouvée sous la menace de la suppression de sa dernière classe. Dans les villages alentour, Blaignac et Floudès ont fermé la leur dans les années 1970, Barie, Puybarban, Noillac ont fermé leur porte à la rentrée 1985, laissant au cœur de bourgs de beaux bâtiments orphelins des rires d'enfants. Ils sont devenus pour la plupart des logements assurant quelques ressources aux communes.

Il fallait un certain courage, et un peu d'imagination, pour éviter ce sort inéluctable mais somme toute facile, puisque subi. La commune de Loupiac fit la preuve de ces deux qualités. Dans un premier temps en créant une cantine scolaire en 1985, service aujourd'hui évidemment nécessaire, mais qui n'allait pas de soi à cette époque où le travail « à l'extérieur » n'était pas encore une réalité. Cela permit de stabiliser l'effectif puis peu à peu de remonter à un niveau acceptable pour maintenir l'école en vie (entre 14 et 22 élèves).

L'accueil dans une classe unique, la vraie, celle où l'instituteur enseigne à tous les niveaux (de classe enfantine au CM2) ne permet pas d'assurer les conditions optimales d'un enseignement à destination des jeunes enfants de 3 à 6 ans, l'âge de la maternelle. Dans les années 1980, la maternelle, jusque-là considérée comme la « salle d'attente » du primaire commence à être considérée comme une véritable école, son importance dans le développement de l'enfant est reconnue et certains parents ne s'y trompent pas et même si leur commune a une école, ils privilégient les écoles qui comportent des classes maternelles (Savignac, La Réole, Gironde en fonction de leur lieu de travail ou de leur trajet).

Les enseignants du secteur, Fontet, Hure, Loupiac ont pris conscience de ce fait et proposé une forme de coopération pédagogique pour permettre la création sur notre territoire d'une vraie classe maternelle pour éviter cette « fuite » d'enfants vers d'autres lieux.

Dans un premier temps, Fontet n'a pas donné suite, leur école avait 3 classes, peut-être la menace leur semblait-elle plus lointaine.

Les conseils municipaux de Hure et Loupiac ont adhéré à ce projet de façon unanime, peut-être avec quelques réticences pour certains membres. Ils ont créé le SIVOS qui regroupait dans une même entité les deux classes de Hure et celle de Loupiac, avec création d'une classe maternelle à Hure. C'était osé, car précaire, l'union de deux misères finalement. Cela supposait pour les parents d'accepter que leurs enfants fassent leur scolarité dans deux écoles successives, la fin d'un siècle d'habitude scolaire.

Il y avait également un enjeu financier non négligeable avec l'embauche de personnel pour le poste d'Atsem, la mise en place d'un ramassage scolaire, toutes choses nouvelles et inconnues pour nos élus de l'époque et encore ne parlait-on pas de périscolaire...

Mais ce fut une décision pertinente, car Fontet, confronté à des problèmes d'investissement pour sa cantine rejoindra l'aventure en 2002, donnant au SIVOS sa configuration actuelle. Il faut noter l'appui financier du Conseil Général de la Gironde à notre structure comme à toutes les écoles rurales de Gironde.

Le Sivos, sous la gestion rigoureuse et bienveillante de son Président, Michel Latrille durant 3 mandats, et l'intérêt porté par les élus des trois communes est devenu une belle structure, un réel pôle de vie qui occupe une vingtaine de personnes entre les enseignants, les AVS, les Atsem, le personnel de restauration, de ménage et d'animation, souvent les mêmes pour permettre des temps de travail acceptables pour ces personnes. Il a connu un maximum avec 9 classes et 220 élèves des années 2009 à 2018 et est maintenant équilibré à 8 classes pour environ 190 élèves avec une stabilité des enseignants, ce qui est toujours un bon signe.

C'est l'exemple d'une intercommunalité de proximité réussie. On peut affirmer sans grand risque d'erreur que sans cette initiative il n'y aurait plus d'école à Loupiac et peut-être à Hure. Loupiac est à l'évidence celle qui a le plus bénéficié de cette solidarité, il n'y a pas beaucoup d'exemples de petites écoles ayant survécu sans passer par ce type de regroupement pédagogique.

Aujourd'hui, de nouvelles équipes municipales se mettent en place dans les trois communes, une gouvernance rajeunie s'installe, c'est une évolution nécessaire et bienvenue, quelques nouveaux élus sont également des parents d'élèves, ils sont les mieux à même de comprendre les évolutions actuelles, les attentes des nouvelles populations. Ils écriront la suite de l'histoire.

Il y a certainement des pistes à explorer pour renforcer encore la permanence de nos écoles, on n'est jamais à l'abri de décisions « venues d'en haut » de rationalisation pour plus d'efficacité. Les communes voisines de Noaillac et Blaignac envoient vers le SIVOS l'équivalent d'une classe et demie. Le SIVOS est de fait l'école d'un secteur dépassant les frontières des communes d'origine.

Il serait juste que ces communes voisines puissent participer à sa gestion de façon équitable, ne serait-ce que pour s'intéresser d'un peu plus près à la scolarité de leurs enfants. L'école demeure l'une des dernières compétences régaliennes des communes. Les précédentes mandatures n'ont pas permis ce rapprochement pour des arguments de bouts de chandelles, c'est un beau défi à relever.

Bon anniversaire au SIVOS et longue vie à nos écoles.

Conseil municipal en fonction lors de la décision de la création du SIVOS, mandat 1989/1995:

Paul Cabannes, Maire ; Marc Darquey, Vincent Noël, Jean Marc Laurent adjoints ; Renaud Barennes, Ginette Rousset, Michel Latrille, Annie Ducos, Etienne Cazemajou, Bernard Marrens, Gérard Camps.

Gérard GAY

INFORMATIONS DIVERSES

L'ETAT CIVIL

Décès	05 Juin	PAILLAUGUE Robert	87 ans	Bois Majou Sud
	22 Juin	PESSOTTO Roger	90 ans	Le Bourg

COMPTES RENDUS DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 27 JANVIER 2020

Excusées : J. BORDES - P. MIVIELLE Secrétaire : H. CLERDAN

Compte rendu de la réunion du 3 Décembre 2019 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Actualisation des statuts de la CdC suite à modification législative : le maire expose qu'une évolution législative de nov. 2018, modifie l'article 5214-16 du CGCT, concernant les compétences des Communautés de Communes, et notamment celle précédemment intitulée :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » qui devient « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

La CdC a délibéré le 19 décembre afin d'actualiser la rédaction de ses statuts. Il appartient aux communes membres de délibérer de manière concordante. Il reviendra ensuite à la CdC de délibérer afin de définir si ces équipements sont ou ne sont pas d'intérêt communautaire.

Cette actualisation des statuts, découlant d'une obligation législative, le conseil municipal valide la dénomination de cette compétence.

Révision des loyers : le montant des loyers communaux est révisable au 1^o janvier de chaque année, selon l'indice du 2^o Trimestre de l'année précédente. Cet indice a évolué de 1.53% entre le deuxième trimestre 2018 et le deuxième trimestre 2019. Cette augmentation appliquée à nos loyers en porte le montant à :

-	Du Presbytère	: de 423.10 à 429.77
-	Du Bourg	: de 474.93 à 482.20

Le conseil valide ces nouveaux montants de loyers qui prennent effet au 1^o janvier 2020.

Busage D 224 Ouest : ce busage avait été réalisé au droit des parcelles ZE 70 et 71. La partie concernant la parcelle ZE 72 était en attente de la réalisation des évacuations de cette maison. Il s'agit de :

- Buser la partie de fossé au droit de la parcelle ZE 72.
- Raccorder les exutoires dans un regard avec grille avaloir.
- Poser une tête de sécurité au pont du Chemin Rural de Daney.

Le conseil valide le devis de l'entreprise MARCON d'un montant de 3 310.20 € ht.

Remplacement extincteurs : Sept extincteurs datent de 2010, et ont atteint leur limite de validité. Il convient de prévoir leur remplacement. Le devis du prestataire ABC FEU est accepté pour un montant de 521.75 € ht.

Informations / Questions Diverses :

Achat petit matériel : l'agent communal a fait part de la nécessité de s'équiper du petit matériel suivant:

Un échenilloir sur perche de 5 m :	140.90 €
Une petite tronçonneuse (de type élagueuse)	399.00 €
Un nettoyeur Haute Pression portatif	509.00 €

Le conseil valide ces achats.

Épicerie : le maire rappelle que le contrat de location prévoit que l'exploitant rende compte de son activité 2 fois par an. Gérard GAY signale qu'il a proposé à plusieurs reprises à Monsieur NICAISE de venir rencontrer le conseil municipal. En l'absence de suite, il est décidé de le convoquer.

Matériel d'entretien des fossés : François LABROUCHE expose les éléments qu'il a recueillis sur ce matériel de type « rigoleuse ». Si cet équipement paraît adapté à la création d'un petit fossé de faible profondeur, il pose question sur plusieurs points :

- La capacité à refaire un fond de fossé existant ne paraît pas évidente.
- La projection latérale de la terre excavée limite son utilisation aux zones dégagées.

Il apparaît que compte tenu de la longueur de fossés sous compétence communale qui pourrait être traitée, ce type d'appareil ne semble pas répondre aux besoins de la commune.

Divers : le maire informe le conseil que :

- le broyage des branches issues de l'élagage des arbres de la haie du chemin rural du lavoir, et le tas de branchages qui était stocké sur le terrain communal à côté du canal, a été confié à l'entreprise Naturaforest, qui était présente sur la commune pour un chantier privé. Le volume était important et cette opération a nécessité 1 jour et demi de travail avec 2 personnes pour un coût de 450.00 € ht. Le bois broyé récupéré pourra être utilisé comme paillage sur les divers massifs ;

- la FNACA organisera sa manifestation annuelle du 19 mars à Loupiac.

La séance est levée à 22h00.

REUNION DU 17 FEVRIER 2020

Excusé : D. MARTIN-GANS

Secrétaire : B. PLAT

Compte rendu de la réunion du 27 Janvier 2020 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2019 : La Trésorerie n'ayant pas encore communiqué les Comptes de Gestion, le maire propose de présenter les résultats de 2019 et de les soumettre au vote lors de la prochaine séance.

Budget annexe Multiple Rural Fonctionnement		Investissement
Dépenses	0.95	0.00
Recettes	4 800.00	6 504.63
Résultat de l'exercice	4 799.05	6 504.63
Report N-1	9 385.49	- 6 504.63
Résultat cumulé	14 184.54	0.00
Résultat Global		14 184.54
Budget principal Fonctionnement		Investissement
Dépenses	301 436.39	284 563.94
Recettes	371 044.99	265 761.13
Résultat de l'exercice	69 608.60	- 18 802.81
Report N-1	132 607.79	- 18 853.38
Résultat cumulé	202 216.39	- 37 656.19
Résultat Global		164 560.20
	RAR Dépenses	31 687.09
	RAR Recettes	0.00
Résultat avec Restes à Réaliser		132 873.20

Ouverture de crédits : Plusieurs dépenses précédemment engagées vont devoir être payées avant le vote du budget, alors que :

- les Restes A Réaliser Dépenses ne sont pas toujours suffisants,
- que les excédents de 2019 ne peuvent pas être repris tant que le Compte Administratif n'est pas voté.
- qu'il n'est pas possible de voter le Compte Administratif, tant que la trésorerie n'a pas transmis le Compte de Gestion.

Pour répondre au besoin, il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits en section d'investissement ; ces ouvertures de crédits seront ensuite reprises dans les dépenses du Budget Prévisionnel 2020.

Les opérations concernées, leur montant, et celui des ouvertures de crédit à prévoir sont listés ci-dessous :

		A payer	R.A.R.	Ouverture crédits
Voirie				
Silomi	Fossés et collecteurs	9 276.00		
Marcon	Busage D 224 Ouest	3 972.24		
Eurovia	Busage D 224 Est	5 640.00		
(solde facture de 2019)		18 888.24	10 150.00	10 000.00
Immeuble Mairie				
Carmagnac	Climatisation	8 870.40		
TCB Volet - Brise soleil		1 782.00	9 026.93	2 000.00
Acquisition matériel				
Emeraude	Elagueuse - Nettoyeur pression	1 059.92		
ABC FEU	Extincteurs	626.10	0.00	2 000.00
Achat Terrain				
Parcelle ZE 73	(70 000 + frais)	75 000.00	50 000.00	25 000.00

Projet SAS MELUSINE Energie : le dossier concernant le projet de création d'une unité de méthanisation ne présentant aucune indication défavorable, le conseil décide de ne pas se prononcer sur l'opportunité du projet.

Convention avec le SIAEPA : le raccordement aux réseaux des parcelles ZE 182-183-186 situées en zone U, est susceptible d'être nécessaire dans le courant de l'année afin de répondre à un projet privé en cours d'étude. Le SIAEPA ayant par ailleurs nécessité d'étendre son réseau afin de réaliser une jonction entre le bourg et le quartier d'Ezmard, l'ensemble de ces travaux se feraient sous sa maîtrise d'ouvrage. Afin que chaque collectivité puisse inscrire cette dépense dans ses budgets respectifs, il convient que la commune passe convention avec le SIAEPA. La quote-part des travaux à charge de la commune est estimée à environ 16 500 €; le conseil autorise le maire à signer la convention. Les travaux ne seront réalisés que si le projet immobilier se réalise.

Élections municipales : le bureau de vote sera tenu par :

- 8h00 à 10h30 : H. CLERDAN - M. LATRILLE
- 10h30 à 13h00 : P. MIVIELLE - C.SANQUER
- 13h00 à 15h30 : G.GAY - B.PLAT
- 15h30 à 18h00 : J.BORDES - F.LABROUCHE

Vote du Budget Prévisionnel 2020 : en année d'élections municipales, la date limite de vote des budgets est reportée au 30 avril. Aussi, afin de laisser toute latitude à la future municipalité, le conseil décide de ne pas voter le budget avant les élections.

Informations / Questions Diverses : Épicerie : le maire donne lecture du courrier adressé le 10 février à l'exploitant. Ce courrier propose plusieurs dates de rendez-vous jusqu'à fin février.

La séance est levée à 23h30.

REUNION DU 10 MARS 2020

Excusé : F. LABROUCHE

Secrétaire de séance : Denis MARTIN-GANS.

Compte rendu de la réunion du 17 Février 2020 : ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

Vote du Compte de Gestion de la Trésorière : le Conseil prend connaissance au conseil des résultats du Compte de Gestion dressé par la Trésorière, qui font ressortir :

- Pour le Budget Principal : Résultat cumulé : 164 560.20
- Pour le Budget Annexe : Résultat cumulé : 14 184.54

Ces résultats étant identiques à ceux des comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs : les comptes administratifs ont été présentés lors de la séance du 17 février. Le maire demande s'il y a des remarques ou des questions. Il propose ensuite au conseil de délibérer et quitte la salle. Sous la présidence du doyen d'âge, les membres adoptent à l'unanimité les deux comptes administratifs.

Manifestation FNACA du 19 Mars : la Fédération des Anciens Combattants d'Afrique du Nord a souhaité organiser à Loupiac, sa manifestation du 19 Mars – Commémoration du Cessez le Feu en Algérie – Il est de coutume que la commune qui accueille offre le vin d'honneur. Le nouveau conseil municipal ne sera pas encore installé à cette date, la réception sera organisée par l'équipe municipale sortante ; le maire y invitera les nouveaux élus.

Informations/Questions diverses : la Communauté de Communes tiendra son dernier conseil de la mandature Jeudi 12 mars à Loupiac. Le maire invite l'ensemble des conseillers à y assister.

La séance est levée à 22 h 35

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Réunion du 25 mai 2020

Présents : Clara BIELLMANN, Sandrine DZIURA, Gérard GAY, Emmanuel GIL, Béatrice LAGOUEYTE, Michel LATRILLE, Gaël NGUYEN, Bernard PLAT, Florence ROUSSET, Sandrine VAYSSE, Patricia WOLF

Installation des conseillers municipaux : la séance a été ouverte sous la présidence de Michel LATRILLE maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme Clara BIELLMANN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Élection du Maire :

Présidence de l'assemblée : Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection, du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue par les

membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs au moins : M. Gérard GAY et Mme Sandrine DZIURA

Déroulement de chaque tour de scrutin : Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Résultat du premier tour de scrutin : Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : M. Gérard GAY et Mme Sandrine DZIURA

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)....0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....1
- e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d).....10
- f. Majorité absolue.....6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emmanuel GIL	10	Dix

Proclamation de l'élection du maire : M. Emmanuel GIL a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Élection des adjoints :

Sous la présidence de M. Emmanuel GIL élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints selon les mêmes modalités que le maire (art . L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT) :

Élection du premier adjoint.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel LATRILLE	10	Dix

Michel LATRILLE a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Florence ROUSSET	10	Dix

Mme Florence ROUSSET a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du troisième adjoint.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patricia WOLF	10	Dix

Mme Patricia WOLF a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

REUNION DU 2 JUIN 2020

Secrétaire de séance : Gérard GAY

Présentation des salariés de la commune à la demande du maire : échange et première prise de contact entre les membres du conseil municipal et les agents :

- Gina SEGUES : Agent d'entretien (mairie, salle des fêtes et école pour SIVOS)
- Richard PUECH : agent technique depuis 2018 (entretien espaces verts - stade - voirie - bâtiments - écoles pour le compte du SIVOS) se définit comme notre cantonnier.
- Isabelle VIGNAU : Secrétaire depuis 2002 travaille aussi sur la commune de Hure et au SIVOS

Délégations du conseil municipal au maire :

Suite à une présentation des différentes délégations possibles, Le maire expose leurs utilités : celles-ci permettent d'être en capacité de répondre rapidement à des besoins imprévus. Le maire soumet au vote une seule délégation : « La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières », adoptée à l'unanimité.

Information Délégations de fonctions aux adjoints :

Michel Latrille présente les délégations existantes au précédent mandat :

- Bâtiment, Voirie, Cimetière
- Eau, Assainissement, Urbanisme
- Affaires sociales, gestion de la salle

Michel Latrille rappelle le rôle et le but d'une délégation, elle entraîne et valide la fonction exécutive de l'adjoint.

Emmanuel Gil annonce qu'une réunion entre le maire et les adjoints permettra de valider les délégations par compétences et affinités.

Indemnités des élus :

Emmanuel Gil présente le principe des indemnités attribuées au maire et aux adjoints. Bien que les fonctions électives soient gratuites (articles L2123-17 et L5212-7 du CGCT), le statut de l'élu prévoit le versement d'indemnités de fonctions aux titulaires de certains mandats. Ces indemnités visent à « compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens ». Il demande à Michel Latrille de préciser la pratique antérieure sur la commune. Michel précise que Loupiac de la Réole est une commune qui était et qui demeure dans la strate de population inférieure à 500 habitants et que les adjoints et le maire percevaient les indemnités en conséquence. Il précise que la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a revalorisé de 50 % le montant de ces indemnités. Emmanuel Gil informe le conseil municipal du nouveau montant de ces indemnités mensuelles soit 385,05 € (brut) pour les adjoints et 991,80 € (brut) pour le maire.

Commissions Communales : 10 commissions existent au sein de la commune. La liste en est faite. A la demande d'Emmanuel GIL, Michel Latrille explique la raison et le but de l'existence de la commission épicerie. Une concertation permettra de valider l'existence de chaque commission.

Les structures intercommunales

Certaines nous intéressent directement, SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement), SIE (Syndicat Intercommunal d'Electrification), SIVU (Syndicat à vocation unique de transport scolaire), d'autres regroupements plus importants concernent la CDC qui désigne les délégués comme le SIPHEM (Syndicat Mixte Interterritorial de l'habitat et la maîtrise de l'énergie) et l'USTOM (Syndicat Gestion des Ordures Ménagères).

Gérard Gay et Bernard Plat font une rapide présentation de ces deux structures, et exposent qu'elles ont récemment modifié leurs statuts et diminué le nombre de délégués, ce qui a pour conséquence qu'il n'y aura plus un représentant pour chaque commune.

La séance est levée à 21H10.

REUNION DU 16 JUIN 2020

Présent : Tous

Secrétaire de séance : Bernard PLAT

Compte rendu de la réunion du 2 Juin 2020 : approuvé à l'unanimité

A l'ouverture de la séance, le maire Emmanuel Gil demande à l'ensemble des membres du conseil municipal d'apporter une modification à l'ordre du jour afin de prendre une délibération « considérant la volonté de la commune de réduire les consommations de papiers ainsi que les coûts d'impression et d'envoi postaux » le maire sollicite le conseil pour que l'ensemble des pièces obligatoires constituant le dossier des conseils municipaux (convocations, ordre du jour, comptes rendus, notes de synthèse, décisions du maire, pièces annexes, dossiers divers , pièces supplémentaires etc.) se fasse par voie dématérialisée : approuvé à l'unanimité.

Information sur les délégations du maire aux adjoints :

- Bâtiment, Voirie, Cimetière sont confiés à Michel LATRILLE
- Eau, Assainissement, Urbanisme et Environnement sont confiés à Florence ROUSSET
- Affaires sociales, Gestion de la salle sont confiées à Patricia WOLF

Désignation de délégués aux commissions communales :

BUDGET - FINANCES : Emmanuel GIL, Béatrice LAGOUEYTE, Florence ROUSSET, Michel LATRILLE, Gérard GAY, Sandrine DZIURA

AFFAIRES SOCIALES : Clara BIELLMANN, Sandrine VAYSSE, Patricia WOLF, Bernard PLAT

BÂTIMENTS - CIMETIÈRE - VOIRIE : Gaël NGUYEN, Béatrice LAGOUEYTE, Michel LATRILLE, Florence ROUSSET, Clara BIELLMANN.

EAU-ASSAINISSEMENT-URBANISME-ENVIRONNEMENT : Florence ROUSSET, Gérard GAY, Gaël NGUYEN, Sandrine DZIURA, Sandrine VAYSSE, Clara BIELLMANN

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS : Chasse : Michel LATRILLE, Comité des Fêtes : Bernard PLAT & Patricia WOLF, MSTL : Patricia WOLF & Bernard PLAT

COMMERCE ET ÉPICERIE : Patricia WOLF, Béatrice LAGOUEYTE, Sandrine VAYSSE, Emmanuel GIL

COMMUNICATION : Bernard PLAT, Michel LATRILLE, Béatrice LAGOUEYTE, Gérard GAY, Gaël NGUYEN

REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ECOLE : Sandrine DZIURA, Gérard GAY

APPEL D'OFFRES : Emmanuel GIL, Florence ROUSSET, Patricia WOLF, Michel LATRILLE

Désignation des délégués ou représentants de la commune aux divers syndicats, associations ou commissions :

SIVOS FONTET-HURE-LOUPIAC (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)

Est composé de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants par commune membre

Titulaires : LATRILLE Michel, GIL Emmanuel, LAGOUEYTE Béatrice, BIELLMANN Clara

Suppléants : DZIURA Sandrine, WOLF Patricia, ROUSSET Florence, NGUYEN Gaël

SIVU du Réolais (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : transport scolaire)

Est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune adhérente

Titulaire : LATRILLE Michel Suppléant : DZIURA Sandrine

SIAEPA BASSANNE-DROPT-GARONNE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et Assainissement)

Est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune adhérente

Titulaire : GAY Gérard Suppléant : ROUSSET Florence

SIE : (Syndicat Intercommunal d'Electrification)

Est composé de 2 délégués titulaires par commune adhérente

Titulaires : GIL Emmanuel, LATRILLE Michel

SDEEG : (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)

Est composé d'un délégué titulaire par commune adhérente

Titulaire : GIL Emmanuel

Pour le SIPHEM (Syndicat mixte interterritorial pour l'habitat et la maîtrise de l'énergie) et l'USTOM (Syndicat gestion des ordures ménagères), en attente d'instructions de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde pour nommer des délégués.

ASA d'Irrigation : (Association Syndicale Agréé)

Est composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune adhérente

Titulaire : ROUSSET Florence Suppléant : NGUYEN Gaël

Association des communes du canal des deux mers :

Est composée d'un délégué titulaire par commune adhérente

Titulaire : GIL Emmanuel

Mission locale :

Est composé d'un délégué par commune adhérente

Titulaire : WOLF Patricia

Correspondant défense : Un correspondant par commune

Titulaire : WOLF Patricia

Communes du Réolais en Sud Gironde

Est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant (en fonction du nb d'habitants)

Titulaire : Maire Emmanuel GIL Suppléant : 1^{er} Adjoint Michel LATRILLE

Commissions de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde :

Suite aux instructions de la CDC le conseil municipal attend pour désigner les délégués de certaines Commissions. Cette liste peut évoluer :

Finances :	Développement social :	Projet de territoire et urbanisme :
Tourisme :	Sport et vie associative :	Voirie communautaire :
Développement économique :	Culture :	Patrimoine et bâtiments :
Enfance-jeunesse :	Développement durable et agenda 21 :	Ressources humaines :

CLECT (Commission Locale Evaluation des Charges Transférées)
GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Information budget (présentation PowerPoint et échange)

Michel Latrille présente et développe les différents chapitres d'un budget communal ainsi que sa consistance. Il détaille l'évolution en chiffre du précédent mandat en évoquant des exemples de travaux ou actions de la commune.

Informations / Questions Diverses.

Michel Latrille rapporte la teneur de la réunion de COPIL du PLUI du 15 juin dernier et rappelle les enjeux du PLUI sur notre secteur.

La séance est levée à 21H10.

REUNION DU 30 JUIN 2020

Secrétaire de séance : Béatrice LAGOUEYTE

Compte rendu de la réunion du 16 Juin 2020 : après lecture ce compte rendu est approuvé à l'unanimité sans modification.

- Présentation du Budget 2020

Une esquisse du budget prévisionnel 2020 est présentée ; les grandes lignes de l'année 2020 laissent entrevoir une certaine marge de manœuvre, les charges de fonctionnement restent linéaires et permettent de constater une légère hausse. Les recettes compensent largement ces estimations, les produits constatés par avance confirment l'évolution des recettes de la commune. C'est sur ces bases que la commission « Finance » est en charge de se réunir pour finaliser et proposer LE BUDGET 2020 de la commune. Ces bases servent à l'ensemble des membres du conseil municipal qui doivent se prononcer sur l'engagement de diverses dépenses.

- Vote des subventions aux associations

La vie associative de Loupiac s'articule autour de trois associations loi 1901. L'ACCA Chasse, l'espoir loupiacais fêtes et Loisirs (comité des fêtes) et le MSTL (Multi Sports Tourisme et Loisirs). Chaque année le conseil prévoit une aide pour ses différentes structures en fonction de leurs actions et aussi de leurs besoins. Cette contribution d'aide aux associations n'est pas automatique, elle reste raisonnable et conforte les bénévoles dans leurs actions. Le conseil vote à l'unanimité le montant de cette aide qui s'élève à 800 € par structure.

- Indemnités des Elus

Un rappel de l'évolution des indemnités des élus finalisé par la loi de décembre 2019 permet à chacun d'appréhender le coût réel de ces indemnités. La loi prévoit des indemnités plafonnées par strate de population pour le maire et les adjoints, ces indemnités reflètent les délégations de chaque adjoint et du maire. Le maire souhaite que le taux plein soit appliqué de façon identique et considère que le travail personnel de chaque adjoint ne peut être ni estimé, ni quantifié mais seulement et simplement basé sur une implication personnel intègre, loyal et digne. Le maire soumet à l'ensemble du conseil cette proposition : les trois adjoints ne participent pas au vote et les sept conseillers approuvent. Le taux plein est adopté.

- Vote des Taxes

Le taux des taxes locales (Foncier bâti et Foncier Non bâti) doit être voté tous les ans, les recettes attendues sont connues et présentées à l'ensemble des membres du conseil. Le débat porte sur une possible modification de ces taux. L'analyse des taxes fait apparaître un élan dynamique des bases et donc une augmentation significative des recettes de la commune. Sachant que la taxe d'habitation est vouée à disparaître et que l'Etat s'engage sur un principe de compensation, il convient aux membres du conseil de se prononcer sur le taux du foncier bâti et non bâti. Suite à un débat très technique l'ensemble des membres du conseil s'oriente vers le maintien des taux. Ce vote est adopté à l'unanimité.

- Travaux de busage de l'entrée du bourg par la VC4

Une étude de l'équipe municipale précédente concernait l'aménagement de l'entrée bourg par la VC4. L'objectif étant de refaire et de prolonger le busage du fossé en entrée de bourg, côté maison Buchet derrière la mairie. Un devis établi par la Sté EUROVIA estime ces travaux à 24 964 ,20 HT. Ces travaux peuvent être autofinancés mais peuvent également bénéficier d'une aide du département. Le maire propose la réalisation de ces travaux. Ce projet est adopté à l'unanimité. Une réunion avec l'équipe d'Eurovia permettra à chacun de s'approprier du projet.

- Informations et affectation du FDAEC 2020

Le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes est une enveloppe budgétaire votée par le département et distribuée aux communes pour les aider à réaliser des opérations d'investissement – travaux ou matériel – C'est donc une recette d'investissement. Elle est calculée en fonction de critères définis par le département. Pour 2020 le montant attribué à notre commune est de 14 668 €, une délibération est adoptée à l'unanimité pour affecter-ces fonds.

- Désignation des délégués de la CdC dans les organismes extérieurs

Conformément à la demande exprimée par les syndicats concernés et aux fins de la bonne administration de ces syndicats afin de leur permettre de réunir leur nouvel organe délibérant avant les congés d'été, le conseil communautaire doit procéder à l'élection des délégués représentant la CdC prochainement. Il est important que la commune soit représentée. Ainsi nous proposons et souhaitons siéger au sein de l'USTOM, le SIPHEM (Bernard PLAT), la Mission Locale et au CLIC.

- Informations / Questions Diverses.

1. L'ordinateur du secrétariat de la mairie de la mairie n'accepte plus les mises à jour, il est lent. Un technicien de la MDSI (Nicolas) a été sollicité pour un diagnostic. Il en ressort :

- Il est possible de passer à Windows 10 avec un faible investissement notamment en changeant le disque dur et une barrette mémoire vive pour un cout modeste de 200 € environ.
- Au vu de l'âge de cet ordinateur, le conseil décide de demander une proposition de devis pour faire un changement complet de la station (en acquisition ou location).

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal

2. Emmanuel Gil demande à Bernard PLAT de faire la présentation du Comité des fêtes afin de faire connaissance avec cette structure. Bernard nous informe du fonctionnement de celui-ci et nous annonce qu'une Assemblée Générale devrait voir le jour très rapidement.

3. Le maire explique qu'en règle générale « l'après élection » est un moment de fête où les élus prennent le temps de réunir autour d'eux les citoyens qui le désirent à l'occasion d'une fête (Maïade). Cette année est exceptionnelle, la Covid 19 a bouleversé cette tradition. Un temps de réflexion est donné à chacun pour réfléchir à un projet de rassemblement festif ou pas.

La séance est levée à 21H 38.

LES INFOS PRATIQUES

<p style="text-align: center;">MAIRIE</p> <p>Mardi de 15h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 11h30</p> <p>mairie@loupiacdelareole.fr</p> <p>www.loupiacdelareole.fr</p>	<p style="text-align: center;">ECOLES</p> <p style="text-align: center;">Inscriptions, Renseignements</p> <p style="text-align: center;">TRANSPORT ECOLE</p> <p style="text-align: center;">ACCUEIL PERISCOLAIRE</p> <p>Fontet ☎ 05.56.71.03.63 Hure ☎ 05.56.61.10.00 Loupiac ☎ 05.56.61.14.99</p> <p style="text-align: center;">contactsivos@orange.fr</p>	<p style="text-align: center;">BIBLIOTHEQUE</p> <p>Mardi de 14h30 à 18h00 Samedi de 9h30 à 12h00</p> <p style="text-align: center;">☎ 05.56.61.40.96</p> <p style="text-align: center;">bibliotheque@loupiacdelareole.fr</p>
<p style="text-align: center;">TRANSPORT SCOLAIRE</p> <p style="text-align: center;">Collège et Lycée</p> <p style="text-align: center;">SIVU du REOLAIS</p> <p>81, rue A. Caduc – La Réole ☎ 05.56.61.02.60</p> <p style="text-align: center;">www.sivudureolais.fr</p>	<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p>81, rue A. Caduc – La Réole ☎ 05.56.71.71.55</p> <p style="text-align: center;">www.reolaisensudgironde.fr</p>	<p style="text-align: center;">MISSION LOCALE Sud Gironde</p> <p style="text-align: center;">Antenne de La Réole</p> <p>10, rue des Jacobins – La Réole ☎ 05.56.71.23.43</p>
<p style="text-align: center;">REGIE D'ELECTRICITE</p> <p>ZA du Bois Majou - Aillas ☎ 05.56.71.04.50</p>	<p style="text-align: center;">VEOLIA EAU</p> <p>3, Bonin Sud – Loupiac de la Réole ☎ 05.61.80.09.02</p>	<p style="text-align: center;">Syndicat Eau et Assainissement</p> <p>3, Bonin Sud – Loupiac de la Réole ☎ 05.56.71.83.94</p>
<p style="text-align: center;">SIPHEM</p> <p style="text-align: center;">Maison de l'Habitat et de l'Energie</p> <p>47 av. du Général de Gaulle Gironde Sur Dropt ☎ 05.56.61.20.75</p> <p style="text-align: center;">www.siphem.fr</p>	<p style="text-align: center;">ECOLE DE MUSIQUE</p> <p>11, rue des Menuts – La Réole ☎ 05.56.71.05.50</p> <hr/> <p style="text-align: center;">CENTRE DE LOISIRS</p> <p>Chemin de Peyrefitte – La Réole ☎ 05.56.61.03.59</p>	<p style="text-align: center;">CLIC</p> <p style="text-align: center;">Comité Local d'Information et de Coordination</p> <p style="text-align: center;">Centre Hospitalier de La Réole</p> <p style="text-align: center;">☎ 05.56.61.53.10</p>
<p>USTOM - Ordures Ménagères</p> <p>☎ 05.56.61.46.27</p> <p>contact@ustom33.org</p> <p>www.ustom33.org</p> <p>Demande de bac ou Remplacement</p> <p>Adressez-vous à la Mairie</p> <hr/> <p style="text-align: center;">DECHETTERIE</p> <p>Rue A. Citroën – La Réole Du mardi au samedi ☎ 05.56.71.27.17</p>	<p style="text-align: center;">MAISON de la PETITE ENFANCE</p> <p style="text-align: center;">Multi Accueil</p> <p style="text-align: center;">Lieu Accueil Enfants Parents</p> <p>☎ 05.56.61.21.31</p> <p style="text-align: center;">alsh-lareole@reolaisensudgironde.fr</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Accueil de service public (CAF, CARSAT...)</p> <p>Dans les locaux de la Communauté de Communes</p> <p>81, rue A. Caduc – La Réole Le mercredi ☎ 05.56.71.71.55</p>	<p style="text-align: center;">PRJ du REOLAIS</p> <p style="text-align: center;">Point Rencontre Jeunes</p> <p>Rue des Jacobins – La Réole ☎ 05.56.71.87.86</p> <p style="text-align: center;">prj@reolais.fr</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ESPACE ADO'S</p> <p>9 rue des Jacobins - La Réole Tous les mercredis et les vacances scolaires ☎ 06.15.25.65.46</p>